



# **Forte suspicion de la présence de la grippe aviaire dans une ferme avicole dans le ZIO**

Dans la localité de Klémé, canton de Djagblé dans la préfecture de Zio, une ferme avicole abritant plus de 1000 poules pondeuses a enregistré un taux de mortalité de 50 % soit au total 563 têtes de volailles.

Sur appel du responsable de la ferme, une équipe conjointe de la Direction de l'élevage, de la direction régionale de la santé Maritime et de la direction préfectorale de la santé Zio s'est rendue jeudi dernier dans la ferme.

Des prélèvements sont immédiatement faits et envoyés pour analyse au laboratoire de référence de Padoue en Italie.

Dans un communiqué conjoint signé des ministres de l'agriculture et de l'élevage Antoine Gbégbéni, de la santé Moustafa Mijiyawa et de l'environnement Katari Foli-Bazi, le gouvernement indique qu'il y a « *une forte suspicion de la présence du virus de la grippe aviaire* ».

Des mesures conservatoires de riposte contre les maladies animales ont été prises en attendant la confirmation des résultats : Il s'agit notamment de l'abattage de l'incinération et de l'enfouissement des cadavres de

volailles, de la destruction des œufs, de la provende et du matériel d'élevage, de la désinfection des poulaillers et des magasins de stockage, la mise sous quarantaine de l'exploitation avicole.

D'autres mesures ont été également prises à savoir l'interdiction du mouvement de volailles, la fermeture des marchés à volailles et des provenderies dans le canton de Djagblé pour une durée de 30 jours et la prise en charge médicale personnes cibles qui ont eu des contacts avec la ferme avicole.

**Cris DADA**